

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et de
la fonction publique

N° 61-2020

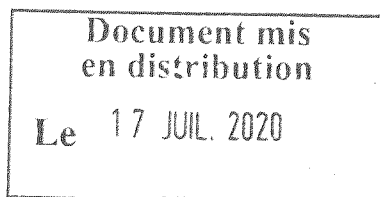
Papeete, le 17 JUL. 2020

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant modification n° 3
de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019
approuvant les budgets des comptes spéciaux pour
l'exercice 2020,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Antonio PEREZ



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4253/PR du 15 juillet 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

La modification des budgets des comptes spéciaux est le corollaire du collectif du budget général.

Ainsi, les compléments proposés provenant du budget général pour soutenir l'emploi et les régimes de protection sociale se retrouvent dans la présente délibération :

- le versement exceptionnel au FADES de 6,869 milliards F CFP qui permettra de solder les sommes dues par la Polynésie française au titre de l'apurement du déficit cumulé de la branche maladie du régime général des salariés, arrêté à 14,768 milliards F CFP au 31 décembre 2010 ;
- le financement complémentaire de 12,277 milliards F CFP pour les dispositifs DIESE, CSE et CAE.

En outre, est constaté le prélèvement de 2 milliards F CFP sur les réserves du FIGD pour les besoins du budget général.

Quelques inscriptions complémentaires sont également sollicitées :

- pour le FIPTH, 19 millions F CFP pour des sessions de formations qualifiantes ou de remise à niveau dans les métiers du secrétariat et de la petite enfance pour environ 60 stagiaires handicapés ;
- pour le FDTC, une augmentation de 100 millions F CFP de l'autorisation de programme n° 1.2018 *Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora*. Ce projet prévoit la réhabilitation des infrastructures d'accueil des croisiéristes de Bora Bora, les aménagements de voiries et réseaux divers, la construction d'un fare pote'e et d'abris, ainsi que la mise en place de pontons flottants lourds.

Enfin, quelques écritures de régularisation de remboursement de droits et taxes finalisent ce projet de collectif :

- sur le FRPH pour 31 639 F CFP,
- sur le FIPTH pour 6 394 698 F CFP,
- sur le FELP pour 1 896 997 F CFP.

*
* *

Examiné en commission le 17 juillet 2020, le projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Antonio PEREZ

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF2020931DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 3 de la délibération
n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019
approuvant les budgets des comptes spéciaux pour
l'exercice 2020

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2019-100 APF du 10 décembre 2019 modifiée, approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 1053 CM du 15 juillet 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2020/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les recettes ordinaires du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
990 01	71285	FISCALITÉ INDIRECTE		
		Taxe sur les équipements électriques importés	31 639	
		TOTAL MISSION 990	31 639	-
TOTAL GÉNÉRAL			31 639	-
SOLDE			31 639	

Article 2.- Les dépenses ordinaires du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
990 01	673	FISCALITÉ INDIRECTE		
		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	31 639	
		TOTAL MISSION 990	31 639	-
TOTAL GÉNÉRAL			31 639	-
SOLDE			31 639	

Article 3.- Les recettes ordinaires du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
002		RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	25 056 698	
		TOTAL LIGNE BUDGÉTAIRE 002	25 056 698	-
TOTAL GÉNÉRAL			25 056 698	-
SOLDE			25 056 698	

Article 4.- Les dépenses ordinaires du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
967 02		EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
	652	Aides à caractère économique	18 662 000	
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 394 698	
		TOTAL MISSION 967	25 056 698	-
TOTAL GÉNÉRAL			25 056 698	-
SOLDE			25 056 698	

Article 5.- Les recettes ordinaires du fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
967 01	778	TRAVAIL		
		Autres produits exceptionnels	6 868 671 338	
		TOTAL MISSION 967	6 868 671 338	-
TOTAL GÉNÉRAL			6 868 671 338	-
SOLDE			6 868 671 338	

Article 6.- Les dépenses ordinaires du fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
967 01	657331C	TRAVAIL		
		Subvention au régime général des salariés	6 868 671 338	
		TOTAL MISSION 967	6 868 671 338	-
TOTAL GÉNÉRAL			6 868 671 338	-
SOLDE			6 868 671 338	

Article 7.- Le montant des autorisations de programme du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2020 est modifié comme suit :

MISSION	N° AP	LIBELLE	EN +	EN -
904	1.2018	TOURISME		
		Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora	100 000 000	
		TOTAL MISSION 904	100 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL			100 000 000	-
SOLDE			100 000 000	

Article 8.- Les recettes ordinaires du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
967 02	778	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
		Autres produits exceptionnels	12 277 000 000	
		TOTAL MISSION 967	12 277 000 000	-
990 01	71222 71241 71286	FISCALITÉ INDIRECTE		
		Droits de consommation sur les autres produits importés	1 096 817	
		Taxe de consommation pour la prévention	348 771	
		Taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs	451 409	
		TOTAL MISSION 990	1 896 997	-
TOTAL GÉNÉRAL			12 278 896 997	-
SOLDE			12 278 896 997	

Article 9.- Les dépenses ordinaires du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
967 02	652	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
		Aides à caractère économique	12 277 000 000	-
		TOTAL MISSION 967	12 277 000 000	-
971 02	657 331B	SOLIDARITÉ		
		RSPF		998 383
		TOTAL MISSION 971	-	998 383
990 01	673	FISCALITÉ INDIRECTE		
		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 895 380	
		TOTAL MISSION 990	2 895 380	-
TOTAL GÉNÉRAL			12 279 895 380	998 383
SOLDE			12 278 896 997	

Article 10.- L'article 5 de la délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 portant création d'un compte d'affectation spéciale « Fonds de l'investissement et de garantie de la dette » est complété comme suit :

« Pour l'année 2020, deux milliards de francs CFP (2 000 000 000 F CFP) seront versés au budget général. »

Article 11.- Les recettes ordinaires du fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
002		RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	2 000 000 000	
		TOTAL LIGNE BUDGÉTAIRE 002	2 000 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL			2 000 000 000	-
SOLDE			2 000 000 000	

Article 12.- Les dépenses ordinaires du fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

PROG / Ligne budgétaire	ART	LIBELLE	EN +	EN -
991 03	678	OPÉRATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES		
		Autres charges exceptionnelles	2 000 000 000	
		TOTAL MISSION 991	2 000 000 000	-
TOTAL GÉNÉRAL			2 000 000 000	-
SOLDE			2 000 000 000	

Article 13.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG